

Recommandations politiques

LA PROTECTION SOCIALE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

portent principalement sur :



Contribuent à la réalisation de ODD 3, 5, 8, 9, 10, 11 & 13

Le Comité de sécurité alimentaire mondiale (CSA), trente-neuvième session 2012, a souscrit aux recommandations suivantes relatives à la protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition¹.

Le Comité:

A invité instamment les États Membres à concevoir et à mettre en place ou, le cas échéant, à renforcer, des systèmes nationaux de protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition à la fois complets et adaptés au contexte, en tenant compte des aspects suivants:

- la coordination interministérielle et intersectorielle, y compris le secteur agricole, l'objectif étant de veiller à intégrer la protection sociale aux programmes plus vastes de sécurité alimentaire et de nutrition;

- la nécessité d'élaborer progressivement des systèmes de protection sociale et plans d'action qui soient pris en main par les pays, prévoient une consultation active, ouverte et significative des parties prenantes et tiennent compte des différences entre pays sur le plan des politiques, des institutions et des capacités financières;

- la nécessité de mener des évaluations nationales adaptées, notamment sur la sécurité alimentaire et la nutrition et les sexes, afin que les méthodes efficaces de ciblage et d'inscription, les programmes

qui prennent en compte l'égalité hommes-femmes, les arrangements institutionnels et les mécanismes d'exécution tiennent compte de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et que les mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation soient suffisamment solides;

- les défis particuliers que doivent relever les pays les moins avancés, les États fragiles et les pays en situation de crise prolongée, y compris les liens entre les transferts sociaux à court terme et les programmes de protection sociale à long terme, en tenant compte du rôle joué par la coopération

©FAO/Believe Nyakudjara

► internationale dans le renforcement des activités nationales visant à mettre en place des programmes et systèmes de protection sociale durables;

► les différents éléments constitutifs d'une protection sociale efficace – notamment les transferts sociaux non contributifs ou les filets de sécurité, les mécanismes d'assurance et l'accès aux services sociaux – en tenant compte et des mécanismes informels et des mécanismes traditionnels et en les renforçant.

B A invité les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à faire en sorte que les systèmes de protection sociale comprennent une stratégie sur deux fronts de nature à maximiser leur incidence positive sur la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition. Il s'agit à cette fin:

► d'apporter une assistance essentielle à court terme tout en protégeant ou en renforçant les biens de production et l'infrastructure qui, à long terme, concourent aux moyens d'existence et au développement humain;

► de promouvoir des programmes intégrés qui soutiennent directement les moyens de subsistance et

la productivité agricoles des pauvres, notamment des petits exploitants, et des petits producteurs vivriers, entre autres en les aidant à se procurer des intrants, en leur donnant la possibilité de s'assurer contre les intempéries et d'assurer leur bétail et leurs récoltes, en leur permettant de constituer des organisations paysannes et des coopératives pour un meilleur accès au marché, en créant des emplois décents et en menant des travaux publics qui génèrent des actifs agricoles, en développant des cantines scolaires qui se fournissent localement auprès de petits exploitants, en effectuant des transferts en nature (denrées alimentaires, semences) et monétaires, en distribuant des bons d'alimentation, et en agissant par le biais de mesures en faveur des moyens de subsistance agricoles et de services de vulgarisation;

► de nouer des liens solides entre des secteurs comme l'éducation, la santé et l'agriculture, de garantir des emplois décents et des systèmes de protection sociale dans les zones rurales et urbaines, entre autres en améliorant l'accès des personnes, notamment les femmes, aux marchés, et aux services financiers qui sont nécessaires pour assurer une protection sociale efficace;

► d'assurer la prestation d'un appui au renforcement des capacités, notamment

techniques et financières, et aussi de conduire des recherches dans le domaine de la protection sociale et d'en partager les résultats, entre autres grâce à une meilleure coopération Sud-Sud.

C A invité instamment les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à améliorer, dans leur conception et dans leur usage, les interventions de protection sociale afin de réduire la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire aiguë et chronique, étant entendu:

► qu'il est important d'offrir un accès fiable et prévisible à la protection sociale, d'une part aux personnes dans le besoin, à n'importe quelle période de l'année, et d'autre part aux étapes de la vie où la vulnérabilité est la plus grande;

► que les personnes en situation de vulnérabilité chronique, comme elles ne sont pas en mesure de travailler, pourraient avoir besoin d'une assistance permanente sachant que toutes ne pourront pas sortir de l'insécurité alimentaire;

► que dans le cadre d'une approche de la nutrition fondée sur le cycle de vie, il faut donner la priorité aux mesures de protection sociale qui visent la période cruciale des « 1 000 premiers jours » (de la grossesse aux deux ans de l'enfant), notamment grâce à



©FAO/Alessandra Benedetti

©FAO/Adek Berry

des politiques de promotion et de valorisation de l'allaitement au sein maternel, en donnant accès à des services sociaux, en particulier les soins de santé, en diffusant des connaissances adaptées sur tous les aspects pertinents des soins aux enfants, et en favorisant l'accès à des produits alimentaires nutritifs de qualité acceptable et d'un coût abordable sur le marché, lorsque cela est possible, approprié et applicable à long terme;

- qu'il faut disposer de mécanismes flexibles pour contrôler les dispositifs et les modalités d'application, et les modifier, s'il y a lieu;
- que les systèmes de protection sociale doivent être conçus de sorte à pouvoir réagir rapidement face aux chocs tels que sécheresses, inondations et hausses brutales des prix.

DA rappelé aux États Membres que les programmes de protection sociale pour la sécurité alimentaire et la nutrition devaient être encadrés par des normes et des règles relatives aux droits de l'homme, et complétés, le cas échéant, par des politiques et directives, y compris des lois si nécessaire, visant à contribuer à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et à la sécurité sociale, ainsi qu'à l'égalité des sexes et l'autonomisation des personnes, entre autres par les moyens suivants:

- en prenant en considération les dispositions sur la protection sociale minimale recommandées par la Conférence internationale du travail; la protection sociale

peut, en effet, agir comme un catalyseur pour la réalisation d'autres droits universellement reconnus;

- en ancrant solidement la protection sociale dans les cadres institutionnels nationaux, notamment dans la législation, en définissant s'il y a lieu des objectifs, des critères de référence, des indicateurs et des responsabilités institutionnelles;
- en adoptant des politiques et des stratégies intégrées et complémentaires de protection sociale, de sécurité alimentaire et de nutrition, fondées sur les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme, en particulier la non-discrimination et l'égalité (notamment des sexes), la participation constructive, la transparence et la responsabilité.

THE COMMITTEE

Suggested that the CFS Bureau, in consultation with the Advisory Group and with the support of the Secretariat consider, given the already full agenda and limited resources, support for social protection for food security and nutrition, through inter-alia:

- ✔ facilitation and convening of lesson-sharing events on social protection for food security and nutrition, including complementing existing global and regional platforms;
- ✔ further exploration of a way forward on integrating food security and nutrition issues in social

protection floors, in consultation with Rome-based Agencies and relevant organizations and entities, such as the High-Level Task Force on Food Security (HLTF), the International Labour Organization (ILO), the World Bank;

- ✔ the CFS Open-ended Working Group on Monitoring (OEWG-

Monitoring) further clarifying the support CFS could offer to stakeholders in the monitoring, reporting and evaluation of social protection programmes for food security and nutrition, taking into account the roles of other relevant stakeholders and existing monitoring mechanisms.

EN SAVOIR PLUS



La protection sociale pour la sécurité alimentaire du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition Juin 2012

CSA est la principale plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes de travailler ensemble pour assurer à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition.



fao.org/cfs/products/fr

cfs@fao.org



Les recommandations politiques font partie du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

